

BRASLES INFOS

LE FLASH

COMMUNE DE BRASLES - 8 OCTOBRE 2025 - supplément du n°124

Conseil Municipal du lundi 6 octobre 2025

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Par convocations individuelles adressées le 30 septembre 2025 aux conseillers municipaux, le conseil municipal de BRASLES a été invité à se réunir en séance ordinaire, le 6 octobre 2025, salle Condorcet, sous la présidence de Madame Julie CONTOZ.

Présents : Nathalie AL-KHATIB, Blandine BARANZINI-GOUHENANT, Marie-Rose LEVASSEUR-MERCIER, Claire MICHEL, Armelle MUNIER, Magali PERROY, Joël BROCHOT, Jérôme LAPOINTE, Patrice MEVEL

Absents excusés : Clarisse PERTOIS, Stéphanie SOARES, Jean-Luc DAVID donne pouvoir à Joël BROCHOT, Laurent COUVREUR donne pouvoir à Julie CONTOZ, Loïc DOBRISKI donne pouvoir à Jérôme LAPOINTE, Mickaël GOUVENEAU, Hervé BOUILLARD et Stéphane MALEZE

Nathalie AL-KHATIB a été désignée secrétaire.

Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), pièce maîtresse du PLUIH, détermine, pour les 10-15 prochaines années, les grandes orientations stratégiques d'aménagement, de protection et de mise en valeur de l'espace communautaire. Il guidera l'écriture des règles d'urbanisme (règlement, zonage, orientations d'aménagement et de programmation) qui s'appliqueront aux futures autorisations d'urbanisme sur les 87 communes de l'Agglomération. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 abstention, PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD, conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, RAPPELLE qu'à l'issue de ces débats, le PADD pourra être modifié si nécessaire afin de prendre en compte les avis des Conseils Municipaux et pourra faire l'objet d'un nouveau débat en Conseil Communautaire et INDIQUE que le sursis à statuer peut s'appliquer sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan dès lors que le débat sur les orientations générales du PADD a eu lieu.

Décision modificative de crédits – Budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter une modification au budget primitif 2025 suite à des ajustements entre les différents chapitres budgétaires.

Création d'une indemnité pour activité accessoire

Afin de permettre aux écoliers de profiter d'un service d'études surveillées de qualité, il est proposé que celles-ci soient dirigées par les enseignantes volontaires de l'école de BRASLES. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer pour ces dernières, une indemnité pour activité accessoire à raison de 4 heures journalières pour la période du 01/09/2025 au 03/07/2026 au tarif en vigueur.

Sollicitation du Conseil Départemental de l'Aisne au titre du dispositif « Aisne Partenariat Voirie » pour les travaux de voirie rue des Garats

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite à l'unanimité l'accompagnement du Conseil Départemental de l'Aisne au titre du dispositif de subventionnement « Aisne Partenariat Voirie » pour les travaux de rénovation de la voirie de la rue des Garats dont le montant prévisionnel s'élève à 704.016,71 € HT.

Sollicitation du Conseil Départemental de l'Aisne au titre du dispositif « Aisne Partenariat Investissement » pour l'installation d'une bâche incendie rue Paul Doumer

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet de création d'une réserve incendie de type citerne souple en sortie de la rue Paul Doumer et sollicite l'accompagnement du Conseil Départemental de l'Aisne au titre du dispositif de subventionnement « Aisne Partenariat Investissement » au taux maximal validé par ce dernier.

Avenant à la convention de prestation d'assistance et d'accès à la centrale d'achat « Environnement Numérique de Travail pour le 1^{er} degré »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer l'avenant à la convention de prestation de prestation d'assistance et d'accès à la centrale d'achat avec l'ADICA « Environnement Numérique de Travail pour le 1^{er} degré ».

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) / évaluation des charges dans le cadre de la restitution par la CARCT à la commune de Jaulgonne de la maison de santé sise sur son territoire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT « Évaluation des charges dans le cadre de la restitution par la Communauté d'Agglomération à la Commune de JAULGONNE de la Maison de Santé sise sur son territoire » et charge Madame le Maire de notifier cette décision au Président de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry.

Rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry – Année 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte à l'unanimité du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry pour l'année 2024.

Remboursement de frais

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de rembourser les frais engagés par un conseiller municipal pour des achats effectués à l'occasion du concours de pétanque organisé le 21/09/25 par la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la Séance à 20h45.

**Le Maire,
Julie CONTOZ**

PANNEAU POCKET

Toute l'actualité de la commune de Brasles, en temps réel sur votre smartphone ou votre tablette. Application gratuite à télécharger.



Mairie de Brasles

Nous vous accueillons : **Le lundi / le mercredi / le vendredi** : de 08h30 à 12h00 - **Le samedi matin** : sur rendez-vous
Téléphone : 03.23.69.03.06 / E-mail : contact@brasles.fr - Site internet : www.brasles.fr